



## Bulletin pour une fréquentation ponctuelle du restaurant scolaire

Année scolaire 2020 – 2021

Pour toute fréquentation du restaurant scolaire, l'inscription est obligatoire (cf. fiche d'inscription à télécharger sur le site [www.vimory.fr](http://www.vimory.fr))

Une fréquentation ponctuelle nécessite un avis à remettre en mairie le 15 du mois précédent au moyen de ce document à télécharger sur le site [www.vimory.fr](http://www.vimory.fr) ou à retirer en Mairie.

Enfant : NOM : ..... Prénom : .....

Ecole ..... Classe .....

Déjeunera à la cantine scolaire municipale les jours suivants : (précisez les dates)

.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Fait à ..... Le .....

NOM : ..... Prénom : .....

Signature